



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-32

Ottawa, le 30 mars 2007

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 4 mai 2007.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

### Article Requérante et endroit

1. **Rogers Broadcasting Limited**  
North Bay (Ontario)  
No de demande 2007-0350-6
2. **Rogers Broadcasting Limited**  
North Bay (Ontario)  
No de demande 2007-0351-3
3. **CARE Radio Broadcasting Association**  
Charlie Lake (Colombie-Britannique)  
No de demande 2007-0389-4

#### 1. **North Bay (Ontario)** **No de demande 2007-0350-6**

Demande présentée par **Rogers Broadcasting Limited** (Rogers) relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CHUR-FM North Bay (Ontario).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la hauteur de l'antenne (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne 145,5 mètres).

Rogers note que la station éprouve plusieurs problèmes de signal liés au brouillage dû à la propagation par trajet multiple et à la pénétration des immeubles.

Rogers indique qu'une augmentation de la hauteur de son antenne est nécessaire afin de lui permettre d'offrir la meilleure qualité de signal possible à North Bay et dans les régions avoisinantes et que la réception du signal dans les voitures le long du couloir de la route 11 s'en trouvera améliorée.

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation proposée de la hauteur de l'antenne.

*Adresse de la titulaire :*

777, rue Jarvis  
Toronto (Ontario)  
M4Y 3B7  
Télécopieur : 416-935-8203  
Courriel : [alain.strati@rci.rogers.com](mailto:alain.strati@rci.rogers.com)

*Examen de la demande :*

743, rue Main Est  
North Bay (Ontario)

2. **North Bay (Ontario)**  
**No de demande 2007-0351-3**

Demande présentée par **Rogers Broadcasting Limited** (Rogers) relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CKFX-FM North Bay (Ontario).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la hauteur de l'antenne (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne 145,5 mètres).

Rogers note que la station éprouve plusieurs problèmes de signal liés au brouillage dû à la propagation par trajet multiple et à la pénétration des immeubles.

Rogers indique qu'une augmentation de la hauteur de son antenne est nécessaire afin de lui permettre d'offrir la meilleure qualité de signal possible à North Bay et dans les régions avoisinantes et que la réception du signal dans les voitures le long du couloir de la route 11 s'en trouvera améliorée.

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation proposée de la hauteur de l'antenne.

*Adresse de la titulaire :*

777, rue Jarvis  
Toronto (Ontario)  
M4Y 3B7  
Télécopieur : 416-935-8203  
Courriel : [alain.strati@rci.rogers.com](mailto:alain.strati@rci.rogers.com)

*Examen de la demande :*

743, rue Main Est  
North Bay (Ontario)

3. **Charlie Lake (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2007-0389-4**

Demande présentée par **CARE Radio Broadcasting Association** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire de type B de langue anglaise CIAM-FM Fort Vermilion (Alberta).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Charlie Lake (Colombie-Britannique) pour diffuser les émissions de CIAM-FM, afin de desservir la population de Charlie Lake (Fort St. John).

L'émetteur serait exploité à la fréquence 92,5 MHz (canal 223FP) avec une puissance apparente rayonnée de 15 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 118,5 mètres).

*Adresse de la titulaire :*

Casier postal 609  
 4709, chemin River  
 Fort Vermilion (Alberta)  
 T0H 1N0  
 Télécopieur : 780-927-2427  
 Courriel : [ciam@telus.net](mailto:ciam@telus.net)

*Examen de la demande :*

13225, chemin Old Hope  
 Charlie Lake (Colombie-Britannique)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**4 mai 2007**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central  
Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : 819-997-2429  
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782  
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782  
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504

Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington  
275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

Édifce Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*